

2026-031

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT
AVEC LA CANDIDATE RETENUE AU POSTE
D'AIDE-SOIGNANTE À TEMPS COMPLET**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le treize mai 2026, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Anita BOISHARDY, Muriel CHENAL, Louise DUCHEMIN, Sylviane DUCHOSAL, Maryse FAVRE, Maryse MAIRONI, Sabine SELLINI, Claudie SILVESTRE

Messieurs Rémy COUNIL (Président), Jean-Marie KLEIN

Absents excusés :

Madame Brigitte BOIRARD, Monsieur Lucien SPIGARELLI

Date de publication : 02 juin 2026 au 02 août 2026

Le Conseil d'administration a, par délibération n° 2024-036 en date du 26 septembre 2024, créé un poste d'aide-soignante à temps complet.

À l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD n'est pas fonctionnaire mais possède le diplôme et l'expérience requise pour occuper ce poste.

Compte tenu de son profil et de son expérience, il est proposé de la rémunérer par référence à l'échelon 1 du grade d'aide-soignante.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 11
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 11
- nombre de votes « pour » : 11
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant qu'à l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD est un agent non titulaire de la Fonction Publique,

Considérant que la candidate retenue satisfait aux conditions de recrutement et aux qualités exigées pour le poste,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et plus précisément l'article L.332-8,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'aide-soignante normale,

Vu la délibération n° 2024-036 du 26 septembre 2024 créant un poste d'aide-soignante à temps complet.

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion,

DÉCIDE de recruter un agent contractuel au poste d'aide-soignante pour la période du 01/06/2026 au 27/11/2026 à temps complet et de lui verser, compte tenu de son expérience, une rémunération calculée par référence à l'échelon 1 de la grille du cadre d'emploi des aides-soignantes.

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail correspondant avec la candidate retenue.

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste seront inscrits au budget 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 26 MAI 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.


La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Rémy COUNIL



C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX